



Conseil municipal du 27 novembre 2023
Délibération n°87-23
Objet : Décision modificative n°2 – BP 2023

Date de convocation : 21/11/2023

Présidence : Renaud PFEFFER - Maire

Secrétaire élu : Dominique HAZOUARD

Membres présents : Renaud PFEFFER - Pascale CHAPOT –Loïc BIOT - Dorothée RODRIGUES - Patrick BERRET – Pascale DANIEL - Virginie PRIVAS-BREAUTE - Gaël DOUARD – Jean-Marc MACHON - Dominique HAZOUARD – Arnaud BREJOT- Véronique MERLE- Anne-Catherine VALETTE – Julie GUINAND-BOIRON- Sophie PIVOT –Sébastien PONCET - Alain DUTEL - Véronique ZIMMERMANN – Patricia BONNET-GONNET - Anne-Laurence OLTRA – Serge CAFIERO - Jocelyne TACCHINI– Christian CECILLON - Raphaëlle GUERIAUD - Anne BLANCHET – Fatira RULLIERE - Laure PIQUERAS.

Membres excusés et représentés :

Véronique ZIMMERMANN a donné pouvoir à Anne-Laurence OLTRA.

Jean-François FONTROBERT a donné pouvoir à Patrick BERRET.

Dylan MAYOR a donné pouvoir à Monsieur le Maire.

Membres absents :

Nombre de conseillers

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

I. LE CONTEXTE

L'instruction budgétaire et comptable M14, en vigueur depuis le 1er janvier 1997, autorise le conseil municipal à corriger le budget primitif afin de tenir compte des événements de toute nature qui modifient les prévisions faites.

Toutefois, les corrections qui peuvent intervenir s'effectuent dans le respect des principes relatifs à la préparation, au vote et à l'équilibre du budget.

II. LA PROPOSITION

Dans le cadre du vote du budget réalisé le 21 mars dernier, des régularisations d'écritures s'imposent :

EN OPERATIONS d'ORDRE :

- Pour apurer le compte 1069
 - Pour compléter les besoins en amortissements
 - Pour des provisions pour dépréciations
- qui s'équilibrent pour 55 707,02 € en dépenses et en recettes

EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Chapitre 011 : - 77 550,00 € (sur catalogues, autres services extérieurs, frais contentieux, études et recherche et contrat de prestations de services)
- Chapitre 012 : + 47 000 € (sur masse salariale, participation mutuelle, CIA)
- Chapitre 65 : + 30 550 € (sur participations à verser au SYSEG et sur les droits d'utilisations informatiques)

EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Augmentation de 23 796,03 € de la recette prévue à l'article 7478 – recettes perçues de la CAF et de la MSA.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à + 23 796,03€.

EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Sur opération :

opération	imputation	montant	libellé
928	2315	6 000,00	téléphonie, fibre optique Wifi
	2188	-5 000,00	matériel
923	2183	8 000,00	téléphonie, wifi, équipement numérique médiathèque
	2188	-8 000,00	matériel divers
920	2318	17 000,00	restaurant scolaire
918	2135	7 000,00	toiture de la Poste
	20422	-7 000,00	OPAHRU
913	2315	-150 000,00	vidéo
		-132 000,00	

Hors opération :

opération	imputation	montant	libellé
23	2313	20 500,00	isolation façade Joséphine Baker
21	2111	850,00	achat terrain Vial
	21312	93 000,00	toiture de l'école élémentaire
	21534	26 000,00	extension réseaux Enedis
	2161	6 100,00	achat d'œuvres d'art
	2182	34 000,00	achat tractopelle
	2183	11 200,00	matériel informatique
	2188	-59 650,00	matériel divers
		132 000,00	

EN RECETTES D'INVESTISSEMENT

Diminution de 23 796,03 € de la recette prévue à l'article 275 pour la vente des locaux à la librairie Lulu.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à + 31 910.99 €.

Les modifications sont reprises dans le document comptable ci-annexé.

La commission *Ressources* réunie le 13 novembre 2023 a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents, sur ce dossier.

III. LA DÉCISION

Oùï l'exposé de Pascale DANIEL,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°2 – budget de la commune – exercice 2023.

Mornant, le 27 novembre 2023.

Le Maire,



Renaud PFEFFER.